



Je travaille dans la restauration en tant que serveuse, malgré l'interdiction de fumer, mon employeur autorise certains clients à fumer en fin de service et en ma présence ..

Rubrique : questions-réponses - 16 novembre 2008

Bonjour,

Je travaille dans la restauration en tant que serveuse, malgré l'interdiction de fumer, mon employeur autorise certains clients privilégiés à fumer en fin de service et en ma présence, en faisant bien attention qu'il n'y ait plus d'autres clients.

Que puis je faire pour dénoncer anonymement cette pratique ?

Cordialement

Réponse :

Il est consternant de constater que des salariés soient à nouveau otages de leur employeur et ne puissent pas faire valoir leurs droits sans risquer de perdre leur emploi.

Les solutions sont multiples mais certaines risquent de vous désigner comme responsable d'une éventuelle sanction. Nous vous conseillons donc de contacter notre service juridique au 01 42 77 06 56 en précisant que cet appel vous a été suggéré par le service questions/réponses . Il est, en effet, nécessaire de mettre au point une stratégie personnalisée pour tenter de régler sans dommages ce type de problème.